

REFORMULATION DES NORMES



LA CERTIFICATION À L'APPUI DE LA DURABILITÉ FORESTIÈRE

COMPTE RENDU SUR LA RÉVISION DES NORMES SFI

Il est essentiel de travailler tous ensemble pour assurer la durabilité de notre planète. Des gens et des organisations sont à la recherche de solutions qui vont plus loin que de limiter les effets néfastes et qui concourent à améliorer la santé à long terme de la planète. Les forêts durables et les produits qui en proviennent sont de formidables moyens pour parvenir aux objectifs communs visant la durabilité, comme l'action relative au climat, la réduction des déchets, l'eau propre et le développement économique.

Les normes de SFI, lorsque ajoutées à ses trois autres domaines d'action — la conservation, la collectivité et l'éducation — offrent des solutions pratiques et adaptables pour les marchés et les collectivités cherchant à tirer parti de cet engagement de plus en plus répandu en faveur d'une planète durable.

Grâce aux normes SFI, davantage de forêts sont bien aménagées, ce qui signifie que davantage d'efforts sont consacrés à la conservation d'une faune en santé, à la fourniture d'une eau propre et à l'accessibilité de bois, de papier et de produits d'emballage plus durables pour les consommateurs et les entreprises. Le choix de SFI est un choix commode qui aide à lutter contre le changement climatique, à conserver la nature et à augmenter le nombre de produits sur le marché qui ont des effets positifs sur la planète.

Un processus régulier et transparent pour la révision des normes SFI est un volet essentiel de l'engagement de SFI envers l'amélioration continue. En tirant parti de l'expertise qui existe au sein de son réseau grâce à une participation ciblée et en prévoyant des périodes de commentaires ouvertes à tous, SFI crée des normes qui sont fondées sur la science, qui intègrent différents points de vue et qui bénéficient aux consommateurs, aux collectivités et, en fin de compte, aux forêts des États-Unis et du Canada. Cet engagement envers la collaboration renforce l'effet positif des normes face aux défis de la durabilité.



DE MEILLEURS CHOIX POUR LA PLANÈTE



REFORMULATION DES NORMES



LA CERTIFICATION À L'APPUI DE LA DURABILITÉ FORESTIÈRE

COMPTE RENDU SUR LA RÉVISION DES NORMES SFI

La première ébauche des nouvelles normes SFI est maintenant disponible pour les commentaires du public. Cela amorce une période de commentaires de 60 jours qui s'étendra du 1er mai au 30 juin. Cette ébauche repose sur les résultats de la première période de commentaires, l'an dernier, et reflète un examen approfondi de tous les commentaires par les groupes de travail sur la révision de normes SFI, le Comité des ressources de SFI et le conseil d'administration de SFI.

Les groupes de travail sur la révision des normes SFI sont ouverts à tous et comprennent des représentants du secteur forestier, des organismes de conservation, des universitaires, des chercheurs, des propriétaires de marques, des professionnels des ressources, des propriétaires fonciers, des enseignants, des collectivités locales, des Autochtones et des gouvernements. La liste des membres de chaque groupe de travail est publiée sur le [site Web](#) de SFI.

Des sous-groupes ont aussi été formés pour traiter de sujets essentiels comme la conversion des terres forestières, la conservation de la biodiversité, la reconnaissance et le respect des droits des Autochtones, les exigences de formation dans la norme d'aménagement forestier SFI et la norme d'approvisionnement en fibre SFI, un nouveau système de diligence raisonnable pour évaluer le risque d'approvisionnement auprès de sources controversées et une éventuelle norme de foresterie urbaine et communautaire. Le document souligne les décisions les plus importantes prises par les sous-groupes, les groupes de travail, le Comité des ressources SFI et le conseil d'administration de SFI.

Pour examiner les nouvelles normes en mode de suivi des modifications et en version modifiée et pour soumettre des commentaires et participer à la révision des normes, rendez-vous sur le site Web de SFI, à : www.SFIprogram.org

A photograph of a forest with tall, thin trees and sunlight filtering through the canopy, creating a bright, airy atmosphere.

**LES SOLUTIONS DE SFI.
MAINTENANT, POUR L'AVENIR**

CALENDRIER DU PROCESSUS DE RÉVISION DES NORMES SFI 2022



MAI - JUIN 2020 SECONDE PÉRIODE DE COMMENTAIRES	SEPT. - OCT. 2020 RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL	JANV. - FÉVR. 2021 EXAMEN DU COMITÉ DES RESSOURCES SFI	AVRIL 2021 APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATIONN	AVRIL-NOV. 2021 PROCESSUS DE RECONNAISSANCE PAR LE PEFC	JANV. 2022 PUBLICATION DES NOUVELLES NORMES
--	--	---	--	--	--

Le 23 octobre 2019, SFI a lancé officiellement la révision des normes SFI 2022 par une période de commentaires du public de 30 jours et un atelier de deux heures lors de son congrès annuel. Cette première période de commentaires a été le point de départ d'un processus de deux ans qui prendra fin avec la publication des nouvelles normes et règles SFI d'ici janvier 2022.

Le calendrier 2020-2021 des prochaines phases de la révision des normes SFI 2022 est le suivant :

MAI ET JUIN 2020 — SECONDE PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET WEBINAIRES SUR LA RÉVISION DES NORMES

Pendant la seconde période de commentaires, SFI mènera une série de neuf webinaires portant chacun sur un sujet d'importance. Ces webinaires ont pour but de présenter les projets de normes SFI et de recueillir d'autres commentaires.

SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2020 — RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

À la fin de la seconde période de commentaires, SFI compilera tous les commentaires en vue de leur examen par les groupes de travail. Les trois groupes de travail se remettront à l'œuvre en septembre et octobre pour examiner les commentaires reçus pendant la seconde période de commentaires.



JANVIER ET FÉVRIER 2021 - EXAMEN DU COMITÉ DES RESSOURCES SFI

Le Comité des ressources de SFI examinera toutes les améliorations des normes et formulera une recommandation au conseil d'administration. Si d'autres réunions ou téléconférences des groupes de travail étaient nécessaires, SFI les organiserait en janvier ou février.

AVRIL 2021 — APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration recevra les projets de normes 45 jours avant de voter pour les approuver.

AVRIL À NOVEMBRE 2021 — PROCESSUS DE RECONNAISSANCE PAR LE PEFC

Une fois que le conseil d'administration aura approuvé les normes, SFI travaillera à la reconnaissance par le PEFC.

JANVIER 2022 — PUBLICATION DES NOUVELLES RÈGLES ET NORMES

SFI publiera les nouvelles normes en janvier 2022.

PRINCIPALES AMÉLIORATIONS DANS LES NORMES SFI 2022



CONSERVATION DES FORÊTS

CONVERSION DES TYPES DE PEUPELEMENT FORESTIER (OBJECTIF 1 ET MESURE DE PERFORMANCE 1.2 DE LA NORME D'AMÉNAGEMENT FORESTIER)

Les exigences de SFI en ce qui a trait à la conversion des forêts sont essentielles pour répondre au changement climatique et pour prévenir la perte d'espèces et l'épuisement des ressources en eau.

La norme SFI comporte deux exigences qui préviennent les effets négatifs de la conversion des types de forêt.

1. Les organisations certifiées doivent exclure de leur certificat SFI toute terre forestière convertie à un usage non forestier, afin d'éviter que toute fibre issue d'un déboisement ne soit comptée dans le contenu provenant des forêts certifiées d'un produit arborant le label SFI
2. La norme SFI oblige les organisations certifiées à mener une évaluation pour déterminer les effets écologiques et à présenter une justification appropriée si elles convertissent un type de peuplement forestier à un autre.

Les améliorations apportées à cet objectif répondent aux situations où une organisation certifiée SFI envisage de convertir un type de peuplement forestier en un autre.

La mesure de performance repose maintenant sur une approche « à deux filtres » pour considérer les conversions de types de peuplement forestier. Le premier filtre permettra de s'assurer qu'une conversion proposée n'est pas une menace importante pour les écosystèmes, les espèces ou les communautés naturelles et comprendra une disposition pour prendre en compte l'échelle, qui peut être un effet inhérent. Les principes constituant le premier filtre doivent être remplis avant d'appliquer le second. Le second filtre est constitué de justifications légitimes potentielles qui peuvent être invoquées, pourvu que les premiers principes soient

satisfaits. Le propriétaire foncier ou l'aménagiste doit appliquer les deux filtres et s'assurer que la conversion est particulièrement justifiée et qu'elle ne donne pas lieu à des niveaux d'impact écologique inappropriés.

BIODIVERSITÉ DU PAYSAGE (OBJECTIF 4 ET MESURE DE PERFORMANCE 4.1 DE LA NORME D'AMÉNAGEMENT FORESTIER)

Les exigences de SFI concernant la conservation à l'échelle des paysages aident à conserver la biodiversité à cette échelle.

Les améliorations assurent que des analyses et de la recherche à l'échelle des paysages guident les décisions à cette même échelle. En reliant les décisions d'aménagement aux analyses de l'état des paysages et aux objectifs de conservation de la biodiversité, les aménagistes seront davantage en mesure de répondre aux besoins des espèces à aire de distribution étendue, à la répartition des communautés naturelles d'importance écologique et au rôle de la surface aménagée dans l'atteinte de résultats essentiels pour la biodiversité.

FORÊTS À VALEUR DE CONSERVATION EXCEPTIONNELLE (FVCE) (OBJECTIF 4 ET MESURES DE PERFORMANCE 4.2, 4.3 ET 4.4 DE LA NORME D'AMÉNAGEMENT FORESTIER)

Le déclin des espèces est une préoccupation mondiale, et SFI exige la protection des forêts à valeur de conservation exceptionnelle (FVCE), définies comme étant des étendues forestières abritant des espèces et des communautés écologiques vulnérables ou en voie d'extinction.

PRINCIPALES AMÉLIORATIONS DANS LES NORMES SFI 2022



CONSERVATION DES FORÊTS

Des exigences particulières à l'égard des FVCE donnent l'assurance que les aménagistes forestiers élaboreront des stratégies de protection de telles populations et communautés naturelles comme une obligation particulière sur les terres qu'ils aménagent.

Des améliorations ont aussi été apportées à la norme afin de renforcer et de clarifier les exigences de conservation des sites, des espèces et des communautés naturelles « d'importance écologique ». Ce vocabulaire donne plus de clarté et de cohérence aux exigences de protection à l'échelle des espèces et des communautés, en remplaçant l'ancien terme de « espèce préoccupante importante » et en élargissant la notion qu'il recouvrait. Le document d'orientation connexe pour les espèces et communautés naturelles « d'importance écologique » permettra plus facilement aux aménagistes de voir à la conservation des espèces jugées vulnérables, localement rares, en déclin ou autrement à risque.

BIODIVERSITÉ DU PAYSAGE ET APPROVISIONNEMENT EN FIBRE (OBJECTIF 1 ET MESURE DE PERFORMANCE 1.2 DE LA NORME D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE)

Les petits propriétaires fonciers assurent la majorité de l'approvisionnement en fibre aux États-Unis. SFI leur porte une attention particulière dans les exigences de la norme d'approvisionnement en fibre.

SFI a ajouté une nouvelle exigence à la norme d'approvisionnement en fibre qui oblige les organisations certifiées SFI à mener une évaluation des FVCE situées dans leur aire d'approvisionnement en bois et en fibre. Cela renforce les exigences de la norme pour concernant la conservation de la biodiversité tant à l'échelle locale qu'à celle du paysage.

QUALITÉ DE L'EAU ET QUANTITÉ D'EAU (OBJECTIF 3, MESURES DE PERFORMANCE 3.1 ET 3.2)

Les forêts assurent et purifient notre alimentation en eau. L'eau est une ressource vitale tant pour les collectivités humaines que pour les espèces et les écosystèmes aquatiques. La protection de la qualité de l'eau et de la quantité d'eau sont toutes deux importantes pour la protection et le maintien efficaces des ressources en eau, et les forêts jouent un rôle vital pour garantir l'une et l'autre. Les forêts protègent les eaux souterraines en assurant des taux appropriés de filtration, d'infiltration et d'évapotranspiration. Les forêts sont au moins aussi essentielles pour filtrer les eaux de surface, et nombre de bassins hydrographiques boisés sont vitaux pour la santé humaine en étant une ressource primaire pour les collectivités en aval.

Des modifications ont été faites à l'objectif 3 et aux mesures de performance 3.1 et 3.2 pour inclure quantité d'eau à la liste des éléments protégés.



PRINCIPALES AMÉLIORATIONS DANS LES NORMES SFI 2022



DROITS DES AUTOCHTONES

RECONNAISSANCE ET RESPECT DES DROITS DES AUTOCHTONES (OBJECTIF 8 DE LA NORME D'AMÉNAGEMENT FORESTIER)

À la société SFI, nous respectons les droits des Autochtones et croyons que la qualité de vie que nous partageons s'améliore lorsque les forêts sont aménagées de façon durable pour les générations présentes et futures. Ces valeurs communes permettent un lien solide et à plusieurs facettes entre SFI et les collectivités autochtones du Canada et des États-Unis et aident les organisations certifiées SFI à entretenir, à l'intérieur de leurs zones d'opération, des relations significatives au sujet de la forêt.

La norme d'aménagement forestier SFI s'aligne sur les valeurs autochtones, y compris les droits, les connaissances et les considérations environnementales.

Des modifications ont été faites à l'objectif 8 pour clarifier l'intention d'établir des relations significatives et d'instaurer un processus de reconnaissance des droits. Toute organisation certifiée SFI doit :

- identifier les Autochtones dont les droits peuvent être touchés par les pratiques d'aménagement forestier des organisations certifiées SFI;
- déterminer les droits particuliers qui peuvent être touchés, en s'appuyant sur les lois fédérales, de la province ou de l'État, les traités et accords entre les gouvernements et les Autochtones ou la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- donner à tout le personnel et à tous les entrepreneurs une formation appropriée pour qu'ils puissent être à même de reconnaître et de respecter les droits et les connaissances traditionnelles des Autochtones aux fins de l'objectif 8.

Les organisations certifiées SFI ayant des responsabilités de gestion sur des terres publiques seront tenues de remplir des exigences supplémentaires visant à renforcer leur capacité d'établir des relations significatives avec les Autochtones à l'intérieur de leurs zones d'opération. Ces mesures visent notamment à :

- favoriser un dialogue constructif en respectant les institutions représentatives et les protocoles de communication des Autochtones;
- offrir aux Autochtones des possibilités d'examiner les pratiques d'aménagement forestier des organisations certifiées SFI;
- voir au respect des connaissances traditionnelles des Autochtones, y compris les produits forestiers non ligneux et les sites d'importance spirituelle, historique et culturelle.

SFI est en train d'élaborer des outils qui aideront les organisations certifiées SFI dans la formation de leur personnel et de leurs entrepreneurs, dans la détermination et la reconnaissance des droits et dans l'établissement de relations aux fins de l'objectif 8. Il s'agira notamment d'un autre guide à l'intention des organisations certifiées SFI au sujet des approches pour déterminer et mettre en œuvre des protocoles de communication appropriée.



PRINCIPALES AMÉLIORATIONS DANS LES NORMES SFI 2022



CHANGEMENT CLIMATIQUE

FORESTERIE CLIMATO-INTELLIGENTE (OBJECTIF 9 DE LA NORME D'AMÉNAGEMENT FORESTIER)

Les forêts jouent un rôle essentiel dans la réponse au changement climatique et dans le piégeage du carbone. Étant donné l'intérêt mondial croissant pour le climat et la compréhension accrue du rôle important des forêts, SFI a formulé un nouvel objectif portant sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

La mesure de performance 9.1 exige un programme visant à établir les risques auxquels le changement climatique expose les forêts et les opérations forestières et à formuler des objectifs et des stratégies d'adaptation. La mesure de performance 9.2 exige un programme pour déceler les possibilités d'atténuer les impacts du changement climatique associés aux opérations forestières. SFI a produit un document d'orientation qui aidera les organisations certifiées SFI à déterminer les possibilités en ce qui a trait au piégeage du carbone et aux émissions de gaz à effet de serre.

FORMATION DES BÛCHERONS

FORMATION DES BÛCHERONS ET ENTREPRISES FORESTIÈRES CERTIFIÉES (OBJECTIF 12 DE LA NORME D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ET OBJECTIF 6 DE LA NORME D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE)

Les bûcherons qui sont au fait de leur responsabilité professionnelle sont plus à même de protéger l'environnement, ce qui justifie que la formation des bûcherons soit une exigence de base tant de la norme d'aménagement forestier que de la norme d'approvisionnement en fibre. À la fin de 2018, plus de 200 000 bûcherons et forestiers avaient suivi un programme de formation approuvé par SFI.

Les exigences de formation de base des bûcherons sont maintenant séparées des sujets qui pourraient être intégrés comme des éléments de formation continue. La nouvelle norme précise aussi que la formation doit être donnée au moins une fois tous les deux ans. Pour appuyer cet accent accru sur la formation des bûcherons, un nouvel indicateur vérifiable a été retiré du document d'orientation pour être intégré à la norme elle-même, ce qui fera en sorte que les organisations certifiées SFI s'efforceront d'obtenir 100 % de leur matière première auprès d'exploitants forestiers qualifiés ou de bûcherons certifiés. Ces améliorations organisent mieux les exigences de formation des exploitants forestiers qualifiés et rehaussent la qualité et les retombées globales de la formation des bûcherons.

La définition des entreprises forestières certifiées a été revue. La définition actuelle d'« exploitant forestier certifié » renvoie à une personne, alors que les exigences de formation des exploitants forestiers certifiés s'adressent au niveau des entreprises d'exploitation forestière. Elle a été modifiée pour préciser que c'est l'entrepreneur en exploitation forestière qui est l'entité certifiée détenant le titre d'« entreprise forestière certifiée ».

Une nouvelle mesure de performance a aussi été formulée pour souligner les exigences relatives à un programme de certification des bûcherons. SFI a produit un document d'orientation pour apporter plus de transparence et de reddition de comptes en ce qui concerne la reconnaissance des programmes des entreprises forestières certifiées par le comité de mise en œuvre des normes SFI. Le document donne des détails sur la façon dont une organisation d'exploitation forestière certifiée peut faire appel d'une décision si son programme de certification n'obtenait pas la reconnaissance d'un comité de mise en œuvre des normes SFI.

PRINCIPALES AMÉLIORATIONS DANS LES NORMES SFI 2022



FORESTERIE URBAINE

Les forêts urbaines et communautaires sont une importante ressource aux États-Unis et au Canada et vont probablement l'être davantage, si l'on se fie aux tendances démographiques, économiques et environnementales. L'aménagement responsable des forêts urbaines prendra aussi de l'importance, car il concourt à la fourniture de services écosystémiques comme le tamponnement du ruissellement des eaux pluviales, la réduction des effets d'îlot thermique urbain et le piégeage du carbone, tout en participant au caractère, à la qualité de vie et à l'infrastructure socioéconomique d'une collectivité. SFI a l'occasion de devenir un chef de file en établissant des normes d'aménagement responsable des forêts urbaines au Canada et aux États-Unis et de soutenir l'évolution et la croissance de cette branche de la foresterie professionnelle. L'élaboration de normes de certification des forêts urbaines aidera aussi à offrir des solutions pour réduire et mieux utiliser les déchets de bois provenant des secteurs urbains en raison de l'urbanisation, de mesures de réduction des risques, de tempêtes, d'infestations d'insectes, de maladies ou d'autres causes.

SFI créera un groupe de travail pour examiner la valeur, les avantages et les inconvénients de l'élaboration d'une norme particulière pour l'aménagement des forêts urbaines et communautaires.

EXIGENCES RELATIVES À UN SYSTÈME DE DILIGENCE RAISONNABLE

L'évitement des sources controversées dans les approvisionnements en fibre est un point essentiel pour atteindre les cibles de durabilité. Reconnaisant cela, SFI a élaboré une nouvelle définition des sources controversées et a élargi les exigences concernant un système de diligence raisonnable pour évaluer le risque que de la fibre provenant de sources controversées entre dans la chaîne d'approvisionnement d'une organisation certifiée. SFI a aussi la même approche vis-à-vis des sources controversées et la diligence raisonnable pour toutes les normes. Cette nouvelle exigence se retrouve dans la norme d'approvisionnement en fibre, la norme de chaîne de traçabilité et la nouvelle norme d'approvisionnement certifié.

SFI a produit un document d'orientation à l'usage des organisations certifiées SFI lorsqu'elles évaluent le risque d'approvisionnement auprès de sources controversées dans leur chaîne d'approvisionnement. Ce document d'orientation se trouve dans le projet de guide.



PRINCIPALES AMÉLIORATIONS DANS LES NORMES SFI 2022



NORME DE CHAÎNE DE TRAÇABILITÉ SFI

Des parties de la norme de chaîne de traçabilité ont été réorganisées pour plus de clarté. Les exigences relatives aux catégories d'origine de SFI se trouvent maintenant à la partie 4. De la même façon, les exigences concernant la vente de produits certifiés se trouvent maintenant à la partie 5.

Des modifications ont été faites pour mieux refléter la norme de chaîne de traçabilité du PEFC et procurent des gains d'efficacité aux organisations qui possèdent les deux certifications. La période de validité des crédits est désormais de 24 mois. Les exigences relatives aux systèmes de gestion (partie 8) ont été modifiées pour inclure un système visant à assurer la conformité avec les lois sociales et en matière de santé et sécurité au travail applicables et les exigences de vérifications internes. Des modifications ont été faites aux exigences relatives aux accords de sous-traitance (partie 9).

NORME D'APPROVISIONNEMENT CERTIFIÉ SFI

Les exigences imposant aux producteurs secondaires d'utiliser la norme d'approvisionnement certifié SFI se trouvaient auparavant dans une annexe de la norme d'approvisionnement en fibre SFI. Ces exigences constituent maintenant une nouvelle norme d'approvisionnement certifié, ce qui permet aux utilisateurs de mieux comprendre et communiquer la valeur des exigences d'approvisionnement certifié. Cela améliorera aussi la vérification des exigences d'approvisionnement certifié.

La norme a les mêmes exigences que les normes d'approvisionnement en fibre et de chaîne de traçabilité en ce qui concerne un système de diligence raisonnable. Elle comprend une section énonçant toutes les exigences relatives à la vente de produits arborant des allégations ou le label d'approvisionnement certifié. Les exigences relatives au système de gestion ont été modifiées pour inclure un système visant à assurer la conformité avec les lois sociales et en matière de santé et sécurité au travail applicables et les exigences de vérifications internes et d'accords de sous-traitance.

RÈGLES D'UTILISATION DES LABELS DE PRODUIT ET MARQUES HORS PRODUIT SFI

Ce chapitre a été réorganisé pour plus de clarté en ce qui concerne l'utilisation des labels de produit et hors produit. Les exigences en vue de l'approbation d'utilisation des labels par le Bureau de contrôle de l'utilisation des labels (partie 2) et celles se rattachant aux allégations et aux labels SFI (partie 3) sont énoncées dans leurs parties respectives du document. Une amélioration importante de la partie 3 consiste dans

l'ajout d'une grille qui résume les différents choix de label selon l'allégation (ou la catégorie d'origine) et qui indique la certification SFI requise pour pouvoir utiliser chaque label. De nouvelles allégations sont proposées pour être utilisées en combinaison avec les labels de produit SFI et des documents promotionnels pouvant afficher ou non le label SFI. Les allégations sont groupées par piliers et offrent plusieurs choix aux utilisateurs.